

L'an deux mil quinze, le dix-huit mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le douze mars deux mil quinze s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Hervé GILLES, Maire.

Présents : Mmes & Ms : Hervé GILLES, Gérard MARION, Viviane BERTOUT-BARBÉY, Fabrice DAUBIER, Elodie GUERIN, Gilles LENFANT, Xavier LEPOUZE, Cécile LEVEAUFRE, Delphine MAUGUEN,
Muriel MENIER, Daniel MOULIN, Hélène PENNEL, Sandra SCHMITT.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 13

Absents excusés :

Virginie HENNEBELLE donne pouvoir à Cécile LEVEAUFRE

Alain LEPOUZE donne pouvoir à Xavier LEPOUZE

Votants : 15

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer.

Madame Delphine MAUGUEN a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATIONS

Fonds de concours

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité l'acquisition d'un colombarium, modèle ESTEREL en granit rose clarté poli, composé de 12 cases, qui sera installé au cimetière du « Bois des Mares ».
- autorise M. le Maire à solliciter un fonds de concours auprès du Grand Evreux Agglomération.

Vote du Compte de Gestion

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'adopter à l'unanimité le compte de gestion de Monsieur le Trésorier qui s'avère conforme en ses écritures au Compte Administratif 2014.

Vote du Compte Administratif

Présentation du Compte Administratif 2014 par Viviane BERTOUT-BARBÉY qui fait ressortir un excédent en fonctionnement de 45 992.13 € et un déficit en investissement de 2 136.68 €, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, le vote à l'unanimité. (M. GILLES Hervé ne prend pas part à ce vote).

Subventions aux associations

Le Conseil Municipal a fixé à l'unanimité le montant des subventions pour les associations de la commune :

- CCAS	4 000 €
- DETENTE ET LOISIRS	550 €
- MISEREY TONIC	450 €
- MISEREY SPORTS	700 €
- ASSOCIATION CHASSEURS	300 €

Et pour les associations hors-commune :

- CFA Val de Reuil	60 €
- PAPILLONS BLANCS	60 €

Vote du taux des Taxes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir le taux des taxes comme suit :

- TAXE D'HABITATION : **13,25 %**
- FONCIER BATI : **23 ,75 %**
- FONCIER NON BATI : **40,25 %**

Affectation du résultat

Le Conseil Municipal, constate que le compte administratif 201 présente un résultat excédentaire en section de Fonctionnement de **45 992.12 €**, ainsi qu'un déficit en section d'Investissement de **2 136.68 €**. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter :

- 30 000 € du résultat de fonctionnement à la section d'investissement
- 15 992.12 € du résultat de fonctionnement à la section de fonctionnement

QUESTIONS DIVERSES

Elections

Mise à jour du planning de la tenue du bureau de vote et précision sur les modalités de vote des électeurs.

Commission Animation

Illuminations de Noël : proposition d'acquisition de décors lumineux

Fleurissement de la commune : rencontre d'entreprises pour des propositions de fleurissement diversifié

Concours du logo : en attente des projets des administrés jusqu'au 31 mars 2015

La séance est levée à 22h50.

Prochain conseil municipal le jeudi 09 avril 2015.